



Régie Intermunicipale d'incendie de Windsor

Avis à publier sur vos sites internet

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION DE WINDSOR

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor de ce qui suit :

Lors de l'assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor, tenue le 13 août 2024, le conseil d'administration de la Régie a procédé à l'adoption du règlement 2024-001 relatif à la tarification de certains services offerts par la régie incendie.

Ce Règlement a pour objectif de pouvoir facturer certains services lorsqu'ils sont offerts à des non-résidents ou lorsque l'utilisation de nos services est causée par une négligence.

Le règlement peut être consulté au bureau de la Régie, situé au 319, rue Saint-Georges à Windsor et sur les sites Internet des municipalités de Windsor, Val-Joli et Saint-François-Xavier-De-Brompton.

Donné à Windsor, ce 13e jour du mois de août 2024.

Johanie Lacourse

Secrétaire-trésorière, Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor